

PRÉSENTATION DE LA FORMATION FoMS-ISP

« Formateur aux métiers de la sécurité :

- option sécurité incendie
- option sécurité privée »

A. PRÉREQUIS À L'ENTRÉE DE LA FORMATION :

Les prérequis changent en fonction de l'option finale choisie par le candidat :

Si, Formule n° 1 : Tronc commun (BC1, 2, 3, 4) et option BC5 « SÉCURITÉ INCENDIE » :

- Avoir validé les 15h00 de préparation via la plateforme E-Learning (8h de tronc commun + 7h d'incendie) ;
- Et être Titulaire du Certificat de Qualification SSIAP1, SSIAP2 ou SSIAP3 ou *équivalent;

Si, Formule n° 2 : Tronc commun (BC1, 2, 3, 4) et option BC6 « SÉCURITÉ PRIVÉE » :

- Avoir validé les 16h00 de préparation via la plateforme E-Learning (8h de tronc commun + 8h de sécurité privée) ;
- Et conformément à [Arrêté du 1er juillet 2016 annexe III paragraphe 3](#):

« ... Les formateurs disposent, a minima, pour les modules relatifs à l'activité de surveillance générale et de gardiennage :

- soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ;

- soit de 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée... »

Nota : Si les 2 options finales « SÉCURITÉ INCENDIE » et « SÉCURITÉ PRIVÉE » sont choisies, les prérequis sont cumulés et l'e-learning de préparation, pour sa partie tronc commun, n'est à réaliser qu'une seule fois.

*le recrutement se fait lors d'un entretien avec le certificateur qui pourra prendre la décision de l'entrée en formation en fonction des autres diplômes, qualifications ou expériences présentées durant cet entretien.

B. DÉNOMINATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES :

Cette certification est composée d'un **tronc commun** comportant **4 Blocs de Compétences (BC)** indissociables, auxquels doivent s'ajouter 1 à 2 blocs supplémentaires optionnels validant des compétences complémentaires.

Nota :

La **formation complète** comporte 6 blocs de compétences.

Les **blocs optionnels 5 et 6** sont choisis par le candidat en amont de la formation et selon les prérequis nécessaires à l'entrée en formation.

BC 1 : CRÉATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

BC 2 : CRÉATION DE SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES VIA L'OUTIL INFORMATIQUE

BC 3 : ORGANISATION ET DOCIMOLOGIE EN FORMATION

BC 4 : TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES, ANDRAGOGIQUES ET DE COMMUNICATION

BC 5 : SÉCURITÉ INCENDIE (OPTION)

BC 6 : SÉCURITÉ PRIVÉE (OPTION). Ce bloc de compétences a la particularité de dispenser les aptitudes pédagogiques de formateur en sécurité privée, telles que définies dans l'arrêté du **1^{er} juillet 2016** (modifié), relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées.

C. ÉVALUATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES :

BC 1 : CRÉATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

« CRÉATION DE DOCUMENTS AVEC LA MISE EN PLACE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE – ÉVALUATION FINALE »

Le candidat devra présenter **2 fiches pédagogiques et 1 schéma technique**, qu'il aura rédigé à la main sur fiche bristol sur demande du jury parmi les thèmes pédagogiques se trouvant dans le référentiel pédagogique de formation du Tronc commun :

- ✓ **Temps de préparation** : sans objet.
- ✓ **Temps de présentation** : 40 minutes en groupe.
- ✓ **Mention** : **APTE (obligatoire pour valider ce BC)**.

Critères d'évaluation observés par le jury final :

Le contenu, la cohérence et la connaissance du sujet, le respect des points clefs et la mise en page seront des points prédominants pour la validation de cette compétence.

Le jury tire au sort les 3 thèmes qui seront identiques pour le groupe et rédigés en salle en 40 minutes chronométrées sous leur contrôle (l'ensemble des thèmes se trouvant dans une enveloppe présentée au jury).

Le jury fournit 3 fiches Bristol blanches ou couleurs petits carreaux 125 x 200 mm à chaque participant.

Nota :

- Une grille d'évaluation sera remise au jury.
- **3 croix dans les cases « non acquis » rendent inapte le candidat à ce BC.**

Important : les mentions « **ELIMINATOIRE** » rendent le candidat « INAPTE » et arrêtent immédiatement l'épreuve.

BC 2 : CRÉATION DE SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES VIA L'OUTIL INFORMATIQUE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

« HORS TEMPS D'EXAMEN – ÉVALUATION EN CONTRÔLE CONTINU »

Le candidat devra réaliser en travaux pratiques **2 créations de type dessins techniques ou Portfolio** d'un thème, en fonction du ou des blocs de compétences optionnels à valider, et ceci via l'outil informatique.

Les thèmes relatifs à ces schémas sont laissés au choix du formateur ou du directeur pédagogique en charge du suivi de la formation en fonction du BC optionnel choisi.

Ces TP sont à réaliser par informatique via un logiciel de type WORD ou POWERPOINT (sans animation) en travaux pratiques durant la formation :

- ✓ **Temps de préparation** : sans objet.
- ✓ **Temps de présentation** : hors temps d'examen.
- ✓ **Mention : APTE (obligatoire pour valider ce BC).**

Critères d'évaluation observés par l'évaluateur :

L'évaluateur prendra en compte la tenue des documents réalisés, les recherches effectuées ainsi que la créativité, les contenus choisis et les mises en page et surtout l'atteinte ou non du but recherché.

Nota :

- Une grille d'évaluation sera remise à l'évaluateur.
- **3 croix dans les cases « non acquis » rendent inapte le candidat à ce BC.**

Important : les mentions « **ELIMINATOIRE** » rendent le candidat « INAPTE » et arrêtent immédiatement l'épreuve.

BC 3 : ORGANISATION ET DOCIMOLOGIE EN FORMATION

MODALITÉS D'ÉVALUATION

« HORS TEMPS D'EXAMEN – ÉVALUATION EN CONTRÔLE CONTINU »

Nota : l'ensemble des compétences seront évaluées.

Le candidat sera évalué lors exercices théoriques et pratiques mis en place par le formateur sous forme de scénarios durant la formation :

- ✓ **Temps de préparation** : sans objet.

- ✓ **Temps de présentation** : hors temps d'examen.
- ✓ **Mention** : **APTE (obligatoire pour valider ce BC).**

Critères d'évaluation observés par l'évaluateur :

- L'évaluateur prendra en compte l'aptitude du candidat à préparer sa salle et son matériel ainsi que sa capacité à réaliser une ouverture de stage respectant les fondamentaux et les thématiques enseignés.
- L'évaluateur prendra aussi en compte la capacité du candidat à mettre en œuvre la construction de tests et d'évaluations jusqu'à leur correction, la délivrance des résultats ainsi que les remarques et les corrections ou axes d'amélioration proposés.
- La cohérence dans son attitude, les propos utilisés et le respect de l'impartialité.

- Une grille d'évaluation sera remise à l'évaluateur.
- **3 croix dans les cases « non acquis » rendent inapte le candidat à ce BC.**

BC 4 : TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES, ANDRAGOGIQUES ET DE COMMUNICATION

MODALITÉS D'ÉVALUATION

« HORS TEMPS D'EXAMEN – ÉVALUATION FORMATIVE SOUS FORME DE QROC »

• **Déroulement :**

- Au retour de la 1^{ère} intersession, soit le 1^{er} jour de formation du bloc de compétence optionnel enseigné, le candidat devra répondre à **16 questions écrites** sous forme d'un QROC – **Questionnaire à Réponses Ouvertes et Courtes**.
 - Le QROC porte essentiellement sur les différentes techniques de communication, de pédagogie et d'andragogie destinées à la formation pour adultes.
 - La notation finale du QROC est basée sur 20 points répartis entre les 16 questions, pour lesquelles le nombre de points est identifié à la fin de chaque question. La note minimale pour obtenir la mention APTE est de 12/20.
- ✓ **Temps de préparation** : sans objet.
 - ✓ **Temps de réalisation** : 45 minutes en salle et en groupe, sous le contrôle du formateur ou du directeur de formation.
 - ✓ **Mention** : **APTE (obligatoire pour valider ce BC).**

Critères d'évaluation observés par l'évaluateur :

L'évaluateur corrigera le QROC de 16 questions en utilisant la feuille de correction comportant les points minimums attendus pour l'obtention des points qu'il additionnera ensuite pour obtenir la notation finale sur 20 points.

Nota : un candidat ayant obtenu une notation comprise en 9 inclus et 11,75 points sur 20 pour être rattrapé lors la réalisation d'un QROC de 2^{ème} chance lors des 5 jours suivant son échec.

Important : à ce jour, 4 modèles de QROC différents ont été réalisés pour cette épreuve.

BC5 : option SÉCURITÉ INCENDIE

(L'obtention de la totalité des 2 épreuves (Unité de certification - UC) est nécessaire à la validation de ce BC).

UC1 : APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN SÉCURITÉ INCENDIE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

« ENTRETIEN ORAL DEVANT LE JURY - ÉVALUATION FINALE »

Le jury posera un ensemble de questions orales au candidat, portant sur la réglementation en général afin de constater sa maîtrise des textes de réglementations relatifs à la sécurité incendie, aux établissements recevant du public (ERP), aux immeubles de grande hauteur (IGH), au Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ainsi qu'aux obligations du Code du travail.

- ✓ **Temps de préparation** : sans objet.
- ✓ **Temps de présentation** : 20 à 30 minutes individuellement.
- ✓ **Mention : APTE (obligatoire pour valider ce BC).**

Critères d'évaluation observés par le jury :

L'élocution, la compréhension des textes généraux en matière de réglementation en sécurité incendie ainsi que sa gestion du stress seront aussi des facteurs principaux de cette évaluation.

Nota : une grille d'évaluation sera remise au jury.

3 croix dans les cases « non acquis » rendent inapte le candidat à cette épreuve (UC).

Important : les mentions « **ELIMINATOIRE** » arrêtent immédiatement l'épreuve.

UC2 : APPLICATION ET MISE EN PRATIQUE DE LA PÉDAGOGIE EN LIEN AVEC LA SÉCURITÉ INCENDIE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

« MISE EN PLACE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE – ÉVALUATION FINALE »

- **Déroulement :**
Le candidat devra :
 1. Tirer au sort **le sujet à présenter** en pédagogie plus 2 autres introductions à réaliser non liées au sujet.
 2. Tirer au sort **des variantes pouvant influencer** sa préparation et son organisation :
 - ✓ **1 nombre de candidats ;**
 - ✓ **1 lieu de formation (salle de cours, amphithéâtre, extérieur, intra, inter, etc...);**
 - ✓ **1 type d'apprenant proposé par le jury ;**
 3. **Préparer son cours** dans une salle isolée durant 20 minutes avant de le présenter ensuite au jury.

Nota : les thèmes relatifs à ces épreuves sont en lien avec le référentiel pédagogique de formation de ce BC.

- ✓ **Temps de préparation** : 20 minutes.
- ✓ **Temps de présentation** : 20 à 30 minutes individuellement.
- ✓ **Mention : APTE (obligatoire pour valider ce BC).**

Critères d'évaluation observés par le jury :

La maîtrise du sujet animé, les points clefs, la ou les méthodes et techniques pédagogiques choisies, l'élocution, l'introduction du sujet effectuée, la préparation du matériel et la gestion du stress seront des facteurs principaux de cette évaluation par le jury.

Nota :

- Une grille d'évaluation sera remise au jury ainsi qu'une enveloppe comportant les thèmes et variantes.
- **3 croix dans les cases « non acquis » rendent inapte le candidat à ce BC.**

Important : les mentions « **ELIMINATOIRE** » rendent le candidat « INAPTE » et arrêtent immédiatement l'épreuve.

BC6 : Option SÉCURITÉ PRIVÉE

!!! Important !!! Cette certification obtenue avec l'option du bloc de compétences n°6, donne les compétences de formateur et les aptitudes pédagogiques telles que définies à l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 (modifié), relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées.

(L'obtention de la totalité des 2 épreuves (Unité de certification - UC) est nécessaire à la validation de ce BC).

UC1 : APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN SÉCURITÉ PRIVÉE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

« ENTRETIEN ORAL DEVANT LE JURY - ÉVALUATION FINALE »

Le Jury posera un ensemble de questions orales au candidat, portant sur la réglementation en général afin de constater s'il maîtrise les textes de réglementation relatifs à la **sécurité privée**, au Code de la Sécurité Intérieure (CSI) et au livre VI, au Code Civil, au Code Pénal et au Code de Procédure Pénale, au Code de déontologie, etc...

- ✓ **Temps de préparation** : sans objet.
- ✓ **Temps de présentation** : 20 à 30 minutes individuellement.
- ✓ **Mention : APTE (obligatoire pour valider ce BC).**

Critères d'évaluations observés par le jury :

L'élocution, la compréhension des textes généraux en matière de réglementation en sécurité, de méthodes pédagogiques, de communication ainsi que sa gestion du stress seront aussi des facteurs principaux de cette évaluation.

Nota : une grille d'évaluation sera remise au jury.

3 croix dans les cases « non acquis » rendent inapte le candidat à cette épreuve (UC).

Important : les mentions « **ELIMINATOIRE** » arrêtent immédiatement l'épreuve.

UC2 : APPLICATION ET MISE EN PRATIQUE DE LA PÉDAGOGIE EN LIEN AVEC LA SÉCURITÉ PRIVÉE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

« MISE EN PLACE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE – ÉVALUATION FINALE »

- **Déroulement :**
Le candidat devra :
 1. Tirer au sort **le sujet à présenter** en pédagogie plus 2 autres introductions à réaliser non liées au sujet.
 2. Tirer au sort **des variantes pouvant influencer** sa préparation et son organisation :
 - ✓ **1 nombre de candidats ;**
 - ✓ **1 lieu de formation (salle de cours, amphithéâtre, extérieur, intra, inter, etc...)** ;
 - ✓ **1 type d'apprenant proposé par le jury ;**
 3. **Préparer son cours** dans une salle isolée, durant 20 minutes, avant de le présenter ensuite au jury.

Nota : les thèmes relatifs à ces épreuves sont en lien avec le référentiel pédagogique de formation de ce BC.

- ✓ **Temps de préparation** : 20 minutes.
- ✓ **Temps de présentation** : 20 à 30 minutes individuellement.
- ✓ **Mention : APTE (obligatoire pour valider ce BC).**

Critères d'évaluations observés par le jury :

La maîtrise du sujet animé, les points clefs, la ou les méthodes et techniques pédagogiques choisies, l'élocution, l'introduction du sujet effectuée, la préparation du matériel et la gestion du stress seront des facteurs principaux de cette évaluation par le jury.

Nota :

- Une grille d'évaluation sera remise au jury ainsi qu'une enveloppe comportant les thèmes et variantes.
- **3 croix dans les cases « non acquis » rendent inapte le candidat à ce BC.**

Important : les mentions « **ELIMINATOIRE** » rendent le candidat « INAPTE » et arrêtent immédiatement l'épreuve.

D. MODULES ABORDÉS PAR THÈMES (EN FONCTION DES OPTIONS CHOISIES)

a. SÉCURITÉ INCENDIE :

- ✓ L'arrêté du 02 Mai 2005 et ses origines,
- ✓ Niveaux de qualification SSIAP,
- ✓ Le feu et ses conséquences,
- ✓ Les moyens de secours,
- ✓ Les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI),
- ✓ Les euro-classes et euro-codes
- ✓ Le classement des ERP et IGH,
- ✓ Les principes de sécurité en ERP et IGH,
- ✓ Les voies de dessertes,
- ✓ La distribution intérieure en ERP et IGH,
- ✓ Le désenfumage en ERP et IGH,
- ✓ Les dégagements,
- ✓ Les installations électriques,
- ✓ L'éclairage de sécurité,
- ✓ Les missions d'un service de sécurité incendie,
- ✓ Les rôles des Guides, Serre-files et ELS,
- ✓ Tout autre thème en rapport avec les modules enseignés.



b. SÉCURITÉ PRIVÉE :

- ✓ L'arrêté du 1^{er} juillet 2016 et ses modifications,
- ✓ L'arrêté du 27 juin 2017 et ses modifications,
- ✓ L'arrêté du 27 février 2017 et ses modifications,
- ✓ Le Code de la Sécurité Intérieure (Livre VI) et ses décrets d'application,
- ✓ Les règles de déontologie de la profession et les textes réglementaires codifiée au livre VI du Code de Sécurité Intérieure, ainsi que le ceux relatifs au Code pénal, au Code de Procédure Pénale, au Code Civil, etc...
- ✓ Le CNAPS,
- ✓ Les catégories d'armes,
- ✓ Les juridictions,
- ✓ Les principes de la république,
- ✓ Tout autre thème en rapport avec les modules enseignés.



E. CHOIX POSSIBLES :

L'acquisition de cette certification se fait obligatoirement par la **validation des 4 Blocs de compétences** (BC) regroupant le tronc commun de cette certification à option **et le choix obligatoire d'1 ou 2 blocs(s) de compétences optionnel(s)** par le candidat, **en fonction des prérequis** d'accession à la certification et selon la formule du parcours d'enseignement suivis.

3 formules sont possibles en fonction des prérequis et choix du candidat :

- ▶ **Formule n° 1 : tronc commun (BC1, 2, 3, 4) et option BC5 (sécurité incendie).**
84 heures minimum, hors examen, répartis sur 12 jours ouvrables avec 1 intersession (6j+6j)
+ Examen final sur 1 journée complète.

- ▶ **Formule n° 2 : tronc commun (BC1, 2, 3, 4) et option BC6 (sécurité privée).**
84 heures minimum, hors examen, répartis sur 12 jours ouvrables avec 1 intersession (6j+6j)
+ Examen final sur 1 journée complète.

- ▶ **Formule n° 3 : tronc commun (BC1, 2, 3, 4) et option BC5 + option BC6.**
126 heures minimum, hors examen, répartis sur 18 jours ouvrables avec 2 intersessions (6j+6j+6j)
+ 2 examens finaux sur 1 journée complète chacun, en fin de Bloc de Compétence optionnel (soit 1 examen à la fin du BC5 + 1 examen à la fin du BC6).

Les Blocs de Compétences (BC) sont distincts et peuvent être validés en une seule fois ou en plusieurs fois, après avoir suivi un parcours de formation ou par VAE.

Nota : les intersessions ont notamment pour but de permettre aux apprenants de réaliser les différents travaux pratiques comptant pour l'évaluation finale.

Synthèse :

Formules	Tronc commun BC1, BC2, BC3, BC4	BC5 "Sécurité Incendie"	BC6 "Sécurité Privée"	Total d'heures de formation
1	42h		42h	84h
2	42h	42h		84h
3	42h	42h	42h	126h
*Cas particulier Juste l'option complémentaire « SECURITE INCENDIE »		42h		42h
*Cas particulier Juste l'option complémentaire « SECURITE PRIVEE »			42h	42h

*Seulement pour les candidats ayant déjà validé l'autre option complémentaire lors d'un précédent examen.